



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse  
**Conseil interprofessionnel pour la formation**  
**Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle**

Secrétariat CIF  
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue  
Rue Prévost-Martin 6  
1205 Genève

Genève, le 5 février 2019

Rapport d'activité législature 2014-2018  
4<sup>ème</sup> année  
(1<sup>er</sup> juin 2017 – 30 novembre 2018)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles (LCO, A 2 20), du 18 septembre 2009;
- Règlement sur les commissions officielles (RCO, A 2 20.01), du 10 mars 2010;
- Articles 86 A à 86 D du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle (LFP C 2 05.01) du 17 mars 2008.

II. Compétences légales de la commission

Le groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle (EQIP) est rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF).

Les attributions du groupe sont les suivantes :

- Développer les réseaux et les synergies entre les institutions cantonales et communales;
- Identifier et diffuser les bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'insertion professionnelle;
- Identifier les freins éventuels à la collaboration interinstitutionnelle et proposer des solutions;
- Développer, diffuser et mettre à jour l'information sur les prestations disponibles pour l'ensemble des professionnels concernés;
- Identifier les lacunes de couverture de l'offre sur la base d'un système d'information ad hoc et proposer des mesures aux instances compétentes;
- Publier annuellement un rapport sur la qualification des jeunes en rupture en y intégrant les données statistiques.

### III. Activités de la commission

Le groupe a tenu cinq séances pendant cette période : le 21 septembre et le 30 novembre 2017, ainsi que les 8 mars, 14 juin et 8 novembre 2018.

Lors de ces séances, les membres ont notamment examiné les sujets suivants :

- suivi de la mise en œuvre de la norme constitutionnelle cantonale introduisant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18);
- contenu de la première version des indicateurs des ruptures prématurées de formation et diffusion auprès des partenaires institutionnels et du public;
- chiffres clefs et bilan de la structure CAP Formations de l'année 2016-2017;
- courrier de Mme Emery- Torracinta proposant la création d'un groupe de concertation EQIP dans le cadre de FO18 avec mandat de définir le cadre du partenariat entre le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, CAP Formations et les dispositifs de prise en charge des jeunes mineurs en rupture (voir éléments ci-dessous);
- bilan intermédiaire des travaux du groupe de concertation EQIP-FO18;
- réflexion sur les priorités du CIF; en particulier bilan de la Priorité 3 avec élaboration de nouveaux axes et mesures visant à renforcer la qualification et l'insertion des jeunes en rupture de formation;
- élaboration des nouvelles Priorités 2019 du CIF en vue de la prochaine législature.

L'observatoire du décrochage scolaire, collectif de travail et d'échange composé de représentants du Service de la recherche en éducation (SRED), de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), de la Direction générale de l'enseignement secondaire II (DGESII) et du CIF a poursuivi ses travaux en vue de la publication de la première édition des indicateurs du décrochage de la formation à Genève. Elaborés par le SRED, les indicateurs rendent compte des interruptions prématurées de formation durant le secondaire II à partir de l'année d'observation 2015-2016. Les six indicateurs permettent d'appréhender le phénomène du décrochage scolaire depuis l'interruption jusqu'au retour en formation des jeunes. Ils ont été présentés à la commission EQIP, ainsi qu'au CIF en vue de leur mise en ligne en novembre 2018.

Le groupe de concertation EQIP- FO18 s'est réuni à 10 reprises entre le 26 février et le 30 novembre 2018. Conformément à son mandat, le groupe a axé ses travaux autour des principaux éléments suivants:

- échanges relatifs à l'introduction de FO18 à la rentrée scolaire 2018, observations mutuelles partagées;
- récolte d'informations en vue d'une cartographie des dispositifs genevois de prise en charge de jeunes en rupture de formation;
- élaboration d'un cadre de collaboration entre les dispositifs de prise en charge, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), ainsi que CAP Formations, au titre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans;
- organisation en octobre 2018 d'une séance d'information et d'échanges axée sur la présentation d'une photographie de la rentrée FO18 par le DIP et la mise en consultation du cadre de collaboration proposé par le groupe;
- élaboration d'une phase pilote afin d'éprouver le cadre de collaboration proposé.

IV. Secrétariat de la commission

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) assure le bon fonctionnement de la commission.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)

Frs 12'217.50

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)

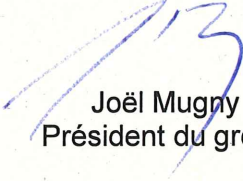
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCO)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCO)

Néant.

  
Joël Mugny  
Président du groupe